

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-17

REPRESENTANTS COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION AGRICOLE DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Date de la convocation
8/02/2021

Nombre de délégués

En exercice : 23

Présents : 12

Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le 16 février 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil – mairie de Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise		B POUYAUD	x		
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly			x		
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas	x				
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles			x		
MOUNAUD Patrick		R. NICOUX	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun					
TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)



Le rapporteur expose :

Contexte

L'Article R. 313-1 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que la CDOA concourt à l'élaboration des politiques publiques en faveur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural. La CDOA est une commission consultative qui est chargée de la mise en œuvre de politiques départementales (projet agricole départemental), rend un avis sur des dossiers (structures, installation, ...) et sert d'instance de concertation et d'orientation.

La CDOA se réunit de une à deux fois par an dans sa configuration plénière pour examiner le bilan de l'année passée sur les aides à l'agriculture et fixer les grandes orientations.

Les précédentes représentantes du Parc était Mme Fabienne GARNERIN et Mme Cathy MIGNON-LINET (délibération n°4 du Bureau du 03/06/16).

Proposition :

La DDT nous ayant contactés pour savoir qui devait être invité à la CDOA, il a été convenu que le Bureau syndical émettrait une proposition qui sera transmise ensuite à l'administration compétente.

Il vous est proposé de bien vouloir nommer deux représentants du Parc à la CDOA plénière (1 titulaire et 1 suppléant, 2 élus ou 1 élu et 1 technicien).

LE BUREAU SYNDICAL

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer Monsieur Clément BOUDIN, titulaire, et Madame Juliette GIOUX, suppléante, pour représenter le PNR auprès de la CDOA.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe BRUGERE



REÇU LE

25 FEV. 2021

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**



Ph. Brugere
7 route
25000 USSEL (CORRÈZE)

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 25.02.21 Et qu'elle a été affichée le 25.02.21
Le Président,